

Prime d'excellence scientifique

Le CNRS a affirmé, en particulier depuis 2006, sa priorité au développement de l'attractivité des carrières, chercheurs et ITA. Les promotions de chercheurs, sans considérer celles des CR1 qui ne sont pas limitées en nombre, ont augmenté de 25% sur la période 2006-2008 par rapport au nombre des promotions réalisées les trois années précédentes. Parallèlement, il y a eu 40% de promotions d'ITA supplémentaires. Le renforcement de l'attractivité des carrières est également inscrit dans le contrat d'objectifs CNRS-Etat. Conformément au contrat d'objectifs et au plan carrières annoncé par la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, grâce aux moyens accordés par l'Etat à ce titre, le CNRS organise en 2010 une campagne de promotions à destination des chercheurs, d'une ampleur exceptionnelle. Il s'agit de rapprocher les déroulements de carrière des chercheurs du CNRS de ceux des enseignants-chercheurs à horizon 2013

Dans ce contexte général d'amélioration soutenue des carrières au CNRS, le décret du 8 juillet 2009 a créé un nouveau dispositif indemnitaire, commun aux chercheurs et enseignants-chercheurs. Pour ces derniers, elle se substitue à la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR).

La mise en œuvre de cette prime peut intervenir dès 2009 et les modalités proposées par le CNRS tiennent compte de cette possibilité et distinguent deux temps selon qu'il s'agit de 2009 et de la situation en régime de croisière.

1. Le cadre réglementaire

Les textes qui régissent la prime d'excellence scientifique sont le décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 instituant cette nouvelle prime et la circulaire d'application du 24 juillet 2009 pour la mise en œuvre de cette prime dans les EPST.

Des arrêtés complémentaires sont à paraître.

Pour les EPST, cette prime peut être attribuée aux chargés de recherche et directeurs de recherche titulaires des EPST ainsi qu'aux agents détachés dans ces corps.

La prime est attribuée pour une période de quatre ans renouvelable.

Trois types de bénéficiaires sont prévus :

- *Type 1 : les personnels lauréats d'une distinction scientifique de niveau national ou international dont la liste est fixée par arrêté ministériel. Ce texte est en voie de finalisation. L'attribution aux chercheurs concernés est automatique et n'est pas liée à la condition d'enseignement prévue par le décret. Le montant annuel de la prime correspondant à cette première catégorie peut atteindre 25 000€.*
- *Type 2 : les personnels apportant une contribution exceptionnelle à la recherche. Les critères correspondant sont fixés par le conseil d'administration après avis du conseil scientifique. Les chercheurs concernés ne sont pas soumis à l'obligation d'enseignement. Le montant annuel de la prime est compris entre 3 500 et 15 000 €.*

- *Type 3 : les chercheurs dont l'activité est jugée d'un niveau élevé par les instances d'évaluation dont ils relèvent. Pour cette catégorie, l'attribution de la prime est liée à la condition pour le chercheur d'exercer ou de s'engager à réaliser une activité d'enseignement. Ces activités d'enseignement ou les activités équivalentes sont inscrites dans l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au référentiel national d'équivalences horaires des enseignants-chercheurs. Le montant de la prime est compris dans la même fourchette que la catégorie 2.*

A l'exception des primes attribuées de droit aux lauréats de distinctions scientifiques de niveau national ou international, les critères de choix des bénéficiaires sont arrêtés par le conseil d'administration après avis du conseil scientifique. Il en est de même pour les barèmes au sein desquels s'inscriront les attributions individuelles.

2. Les modalités de mise en œuvre au CNRS

Le cadre de l'amélioration de l'attractivité des carrières par le biais de l'augmentation des promotions est celui dans lequel le CNRS souhaite inscrire la prime d'excellence scientifique. Sa mise en œuvre complète nécessite une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs concernés, sections du comité national, conseil scientifique, organisations syndicales.

Toutefois, il est important de procéder à un premier versement dès 2009 dès lors que le budget correspondant a été alloué au CNRS et que le décret du 8 juillet 2009 est applicable dès sa publication.

En outre le CNRS ne saurait priver les chercheurs qui remplissent d'emblée les conditions d'attribution du versement de la prime dès cette fin d'année.

Ainsi est-il proposé de procéder à une application en deux temps :

- en 2009, une application la plus automatique possible fondant l'attribution de la prime sur la base d'un critère factuel. Seuls, les bénéficiaires de type 1 et 2 seront concernés.
- en 2010, une application complète du dispositif pour les bénéficiaires de type 2 et 3 sur la base d'une discussion plus approfondie concernant les critères de choix des bénéficiaires et les modalités de recueil de l'avis des sections du comité national.

- *2009 : une attribution la plus automatique possible :*

1. Lauréats de distinctions scientifiques prévues dans l'arrêté ministériel :

Il s'agit des titulaires de prix Nobel, médailles d'or,... Les chercheurs concernés sont les chercheurs CNRS encore en activité et ayant été attributaires de l'un de ces prix quelle que soit la date à laquelle ce prix a été décerné. Le montant annuel brut de la prime serait égal à 25 000 € jusqu'à leur retraite par renouvellement tous les 4 ans. A partir d'un recensement automatique, la prime pourrait leur être versée en décembre 2009.

2. Chercheurs apportant une contribution exceptionnelle à la recherche.

- Pour cette première étape, en 2009, l'obtention par le chercheur au cours de sa carrière d'un prix significatif dans sa discipline constituera le critère de la contribution exceptionnelle. Les prix ont été identifiés par les instituts et leur conseil scientifique pour les disciplines les concernant.

La liste finale a été présentée au Conseil Scientifique du CNRS.

Le barème de la prime variera selon la nature du prix reçu.

Le montant annuel brut de la prime est de 15 000 € pour les prix témoignant d'une reconnaissance internationale établie (dans lesquels figurera la médaille d'argent du CNRS) et 10 000 € pour les prix témoignant du caractère très prometteur des premiers travaux (niveau de la médaille de bronze du CNRS). Cette prime est attribuée pour quatre ans à tous les bénéficiaires, encore en activité au CNRS quelle que soit la date d'obtention pour la première catégorie de prix et aux attributaires des 4 dernières années (2006 à 2009) pour la seconde catégorie.

- Les lauréats d'ERC sont également concernés. Les montants annuels bruts sont fixés respectivement à 15 000 € et 12 000 € annuels pour les lauréats seniors et junior, et financés au moyen de crédits relevant de ressources propres
- Les membres des académies des Sciences des pays dont la liste est jointe sont également bénéficiaires de cette prime pour un montant annuel brut de 10 000 €.

- *2010 : chercheurs dont l'activité scientifique est de niveau élevé et qui satisfont à la condition d'enseignement.*

Les modalités d'identification des chercheurs éligibles à cette catégorie doivent faire l'objet de discussions plus approfondies avec les instances concernées : sections du comité national, ainsi qu'avec les organisations syndicales. Un groupe de travail réunissant des présidents de section du Comité national, des membres du Conseil Scientifique, des directeurs d'institut membres du comité de direction et un ancien membre du Conseil d'Administration, ainsi que la DRH fera des propositions qui seront soumises au Conseil d'Administration de mars 2010 après avis du Conseil scientifique et information du CTP.

Cette prime attribuée pour 4 ans serait en moyenne de 5 000€ brut annuel avec des possibilités d'atteindre 10 000 €, voire 15 000 € dans certains cas.

Concernant la condition d'enseignement, elle s'appuiera sur le référentiel d'équivalences horaires fixé par l'arrêté du 31 juillet 2009.

L'objectif retenu à ce stade, serait qu'en 2010, l'ensemble des chercheurs quelle que soit leur année d'évaluation biennale puisse être examiné en vue de l'attribution de la prime. Par la suite, les propositions d'attributions de prime seraient effectuées en fonction de l'évaluation biennale réalisée par les sections. En tout état de cause ces modalités seront soumises pour avis à un prochain CS sur la base des discussions intervenues en amont.

* * * *

Les modalités de mise en œuvre de la première étape 2009 avec la liste des prix figurant en annexe seront soumises à l'avis du Conseil d'Administration. Elles ont fait l'objet de discussions au sein des conseils scientifiques d'institut et du conseil scientifique du CNRS. Ce dernier a fait la recommandation suivante : « *Recommandation : le CS constate que des dispositions réglementaires imposées de l'extérieur introduisent la notion de primes d'excellence scientifique. Considérant que cette mesure étrangère à la culture de l'organisme induirait des effets pervers, il exprime son désaccord de principe.* »

ANNEXE 1 / LISTE EVOLUTIVE DES PRIX RECENSES PAR INSTITUTS

INEE

Prix témoignant d'une reconnaissance internationale établie (sous réserve qu'ils ne figurent pas dans le futur arrêté ministériel à paraître)

- Prix Blue Planet
- The international prize for biology
- The Crafoord Prize
- The Franklin Institute award
- The international award for research in ecology and conservation biology
- The Dr A.H. Heineken Prize for Environmental Sciences
- The Jim Tiedje award from the international society for microbial ecology.

INSU

Liste à finaliser

INSB

Prix témoignant d'une reconnaissance internationale établie (sous réserve qu'ils ne figurent pas dans le futur arrêté ministériel à paraître)

- Prix de Nobel de Médecine
- Prix Albert Lasker de médecine clinique
- Prix Albert Lasker en recherche médicale fondamentale
- Prix Balzan
- The Gairdner Foundation International Award
- Louisa Gross Horwitz Prize
- Leeuwenhoek Medal
- Grand Prix Charles Léopold Mayer (Biochimie et Biologie Moléculaire)
- Prix Emile Jungfleisch
- ERC senior
- Médaille d'Or de l'EMBO
- Prix Louis Jantet de médecine
- Prix Richard Lounsberry (USA-France)
- The international Prize for Biology
- The Jakob Eriksson prize (biologie des plantes)
- Carlos J. Finlay Prize (microbiologie)
- William B. Colley Award (cancer)
- FASEB excellence in Science Award
- Pearl Meister Greengard Prize
- Peter and Patricia Gruber foundation Prizes
- Kistler Prize
- Linnean Medal
- Max Delbruck Prize
- Thomas Hunt Morgan Medal
- E.B. Wilson Medal
- John Maynard Smith Prize

- Körber European Science Award
- Médaille d'Or du CNRS
- Grand Prix de l'Inserm
- Laurier d'Excellence de l'Inra
- Médaille d'Argent du CNRS
- Women in Science l'Oréal

Prix témoignant du caractère très prometteur des premiers travaux

- Grands prix des Fondations de l'Institut de France (Louis D., Christophe et Rodolphe Mérieux, Simone et Cino Del Duca, Lefoulon-Delalande, NRJ, Emile Jungfleisch, Charles-Léopold Meyer, Léon Velluz, de la Fondation pour la recherche biomédicale, Madame Victor Noury, Emilia Valori)
- Prix de la fondation Schlumberger
- Grand prix de la fondation Liliane Bettencourt
- Grand prix de la FRM (et Prix Raymond Rosen, Prix Lucien Tartois, Prix Jacques Piraud, Prix Jean-Paul Binet, Prix Marguerite Delahautemaison, prix Rose Lamarca, Prix Line Renaud, Prix Jean et Ana Paneboeuf, Prix Adrienne et Frédéric Herbet)
- Prix ARC Léopold Griffuel
- Prix Microsoft
- Prix Paoletti

INSHS

Prix témoignant d'une reconnaissance internationale établie (sous réserve qu'ils ne figurent pas dans le futur arrêté ministériel à paraître)

- Prix Claude Lévi-Strauss
- Prix Balzan
- Prix Irène Joliot-Curie
- Prix Gay-Lussac Humboldt
- Prix de la recherche Max Planck
- Prix Descartes Huygens
- Prix international Holberg (Norvège)
- Prix européen Latsis
- Prix Gerda Henkel

Prix témoignant du caractère très prometteur des premiers travaux

- Prix Clio pour la recherche archéologique
- Prix d'archéologie Simone et Cino del Duca
- Prix Scientifiques de la Francophonie
- Prix de l'Institut de France : le Prix Guizot et le Prix Gobert
- Prix Mattei Dogan
- Prix du meilleur jeune économiste de France

INC

Prix témoignant d'une reconnaissance internationale établie (sous réserve qu'ils ne figurent pas dans le futur arrêté ministériel à paraître)

- Gay Lussac Humboldt (Allemagne)

- Descartes Huygens
- Franklin Lavoisier (USA)
- Centenary Price de la RSC
- JSPS Awards
- Emile Jungfleish
- Les Grands Prix de la SFC (Pierre Sue)
- L'Oréal Unesco (prix pour les femmes)

Prix témoignant du caractère très prometteur des premiers travaux

-Prix des divisions SCF :

- o Chimie de coordination
- o Chimie organique
- o Chimie du solide
- o Chimie physique

-Irène Joliot Curie (prix pour les jeunes femmes scientifiques)

IN2P3

Prix témoignant d'une reconnaissance internationale établie (sous réserve qu'ils ne figurent pas dans le futur arrêté ministériel à paraître)

Spécifique au domaine de l'IN2P3 :

- Prix HEPP-European Physical Society
- Prix Joliot-Curie (décerné par la SFP) comparable à une médaille d'argent CNRS

Autres prix français non spécifiques de l'IN2P3

- Prix Gentner-Kastler (SFP, conjointement avec la DPG allemande)
- Prix Holweck, (SFP, conjointement avec l'IOP anglais)
- Prix Jean Ricard (SFP)
- Prix Felix Robin (SFP)
- Prix Paul Langevin (SFP, Théorie)
- Prix Yves Rocard (SFP, transfert de technologie)
- Prix Ivan Peychès (Académie des Sciences)
- Prix Ingénieur de l'année (CNISF)
- Prix Irène Joliot-Curie (MESR, Femme scientifique de l'année)
- Prix L'Oréal-UNESCO pour les femmes de science
- Prix Gay-Lussac-Humboldt (MESR – Fondation Humboldt)
- Chaire d'excellence Blaise Pascal
- Prix de l'Académie des Sciences

Prix étrangers déjà attribués à un membre de l'IN2P3

- Prix Wetrens (Principal prix de l'académie royale de Belgique)
- Prix Gruber de Cosmologie (International Astronomical Union)
- Médaille Dirac (International Centre for Theoretical Physics)
- Prix Descartes (Union Européenne)
- Prix Beller (American Physical Society)

Prix témoignant du caractère très prometteur des premiers travaux

Spécifiques au domaine de l'IN2P3 :

- Prix Jean Thibaud (décerné par l'Académie de Lyon, moins de 40 ans)

- Prix Jean-Louis Laclare (Accélérateurs, décerné par la SFP, moins de 40 ans)

Autres prix non spécifiques à l'IN2P3

- EPS Young physicist Prize (moins de 35 ans)
- EPS Gribov medal (Théorie, moins de 35 ans)
- Bogoliubov Young Scientist Prize (JINR, moins de 33 ans)

INP

Prix témoignant d'une reconnaissance internationale établie (sous réserve qu'ils ne figurent pas dans le futur arrêté ministériel à paraître)

- Japan Prize
- Wolf Israel
- Médaille Lorentz
- Prix London
- Médaille Dirac
- Prix Gay-Lussac
- Prix Gentler-Kastler
- Prix Holweck
- Prix Jean Ricard
- Prix Felix Robin
- Prix L'Oréal
- Prix Paul Langevin
- Prix Electricité de France
- Prix Irène Joliot-Curie
- Prix Ampère (grand prix de Physique)
- Prix Lamb
- Grand Prix Louis Néel
- Prix Charles H. Townes de l'Optical Society of America
- Médaille Blaise Pascal European Acad of Sc

Prix témoignant du caractère très prometteur des premiers travaux

- Prix Jeune Chercheur SAINT-GOBAIN
- Prix Jacques Herbrandt (jeunes math physique <35ans)
- Prix Mergier Bourdeix
- Prix Aimé Cotton
- Prix Irène Joliot-Curie

INSMI

Prix témoignant d'une reconnaissance internationale établie (sous réserve qu'ils ne figurent pas dans le futur arrêté ministériel à paraître)

- Prix Clay
- Grand prix de la fondation Simone e Cino del Duca
- Prix Henri Poincaré
- Médaille Blaise Pascal of European Academy of Science
- Prix de la fondation EADS (sciences de l'information)

Prix témoignant du caractère très prometteur des premiers travaux

- Prix Salem

- Prix de la Société Mathématique Européenne
- Prix Jacques Herbrand de l'Académie des Sciences
- Prix Leonid Frank (Académie des Sciences)
- Prix Fermat
- Prix Irène Joliot Curie

INST2I

Prix témoignant d'une reconnaissance internationale établie (sous réserve qu'ils ne figurent pas dans le futur arrêté ministériel à paraître)

- Nobel
- Médaille d'or
- Turing award
- La grande médaille de l'académie des sciences

Prix témoignant du caractère très prometteur des premiers travaux

- membre de la national academy of engineering
- ACM INFOSYS award
- Prix Godel
- EATCS award
- Prix Fulkerson
- Grand prix de l'académie des sciences

ANNEXE 2 : Académies des Sciences dont les membres pourront prétendre à la Prime d'Excellence Scientifique

- American Academy Of Sciences
- The Royal Society
- Académie des sciences de Russie
- Institut de France
- Académie des technologies.